

Licence de pilote privé hélicoptère PPL(H)



L'INFRASTRUCTURE :

Le centre de formation est situé sur l'Aéroport d'Annecy. Cette implantation comporte de nombreux avantages. Un aéroport contrôlé : station météorologique, procédures radio, vols de nuit et vols aux instruments. L'école dispose de nombreuses zones d'entraînement en campagne et évolue dans un environnement montagnard. La proximité de Genève, Lyon, Chambéry et Grenoble permet de s'entraîner aux différentes procédures radio et radionavigation afin d'acquérir un haut niveau de compétences. Le centre de formation est ouvert 7 jours sur 7.

LES HÉLICOPTÈRES DISPONIBLES POUR LA FORMATION :

- BELL 206
- ROBINSON 44
- ROBINSON 22



LES PRIVILÈGES DE LA LICENCE :

La licence de pilote privé d'hélicoptère permet d'exercer, sans rémunération, les fonctions de commandant de bord de tout hélicoptère transportant ou non des passagers, dont il détient la qualification de type et cela dans toute l'Europe.



LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN STAGE :

→ Détenir un certificat médical de classe 2 délivré par un médecin DGAC

Âge minimum : 17 ans révolus le jour du test pratique final

FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	HEURES DE VOL
B206	40 750 € TTC	35 h en double commande 10 h en solo + 10 h de cours théoriques
R44	31 750 € TTC	
R22	22 750 € TTC	

Prévoir en supplément : Vol test examen final (~1h30) + éventuels frais d'examineur+ forfait taxes aéroportuaires vol de nuit 300 € HT.

Prix de l'HdV B206 : 850 € TTC - Prix de l'HdV R44 : 650 € TTC - Prix de l'HdV R22 : 450 € TTC

Allègement : pour les pilotes avion → 39 h en double commande + théorie allégée

ATO N°0269

LA FORMATION THÉORIQUE : (100 H)

90 h sur notre plateforme en E-learning
10 h en présentiel

LA FORMATION PRATIQUE : (45 H)

35 h de vol en double commande
10 h de vol en solo
Briefing / débriefing

LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA FORMATION PRATIQUE :

PHASE 1 :

Fonctionnement général de l'hélicoptère
Etude des commandes de vol

PHASE 2 :

Tours de piste
Procédure d'urgence

PHASE 3 :

Travail Sol et Révisions

PHASE 4 :

Navigation
Radio-Navigation

PHASE 5 :

Travail en campagne
Exercices d'urgences
Vol en solo

PHASE 6 :

Examens blancs et test final

Note : Le nombre d'heures de vol proposé constitue un minimum réglementaire prévu dans le cadre du programme homologué par l'Aviation Civile. En fonction de votre niveau initial en entrée de formation et de votre progression, le nombre d'heures nécessaires peut être supérieur au programme proposé.